

Formulaire de consentement (d'après Fernandez & Catteuw, 2001)

Je soussigné..... déclare accepter, librement, et de façon éclairée, de participer comme sujet à l'étude intitulée : le vécu du confinement par les étudiants hors union Européenne confinés sur le site de Woluwe-Saint-Lambert.

Sous la direction du : professeur HESBEEN Walter

Promoteur : Université catholique de Louvain , promenade de l'Alma 51, 1200 Bruxelles
Woluwe-Saint-Lambert

Investigatrice principale : NDAMBI Judith Rose, étudiante en dernière année de Master en Santé publique

But de l'étude : cette recherche vise à évaluer qualitativement l'impact du confinement sur la vie des étudiants étrangers en Belgique

Financement du projet de recherche : ce projet ne bénéficie d'aucun financement

Engagement du participant : l'étude va consister à participer à un entretien individuel semi structuré à l'aide du guide d'entretien préétablis.

Engagement de l'investigatrice principale : en tant qu'investigatrice principale, je m'engage à mener cette recherche selon les dispositions éthiques et déontologiques, à protéger l'intégrité physique, psychologique et sociale des personnes tout au long de la recherche et à assurer la confidentialité des informations recueillies.

Je m'engage également à fournir aux participants tout le soutien permettant d'atténuer les effets négatifs pouvant découler de la participation à cette recherche.

Liberté du participant (e) : le consentement pour poursuivre la recherche peut être retiré à tout moment sans donner de raison et sans encourir aucune responsabilité ni conséquence.

Les réponses aux questions ont un caractère facultatif et le défaut de réponse n'aura aucune conséquence pour le sujet.

Information du participant : le participant (e) a la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires concernant cette étude auprès de l'investigateur principal, et ce dans les limites des contraintes du plan de recherche.

Confidentialité des informations : toutes les informations concernant les participants seront conservées de façon anonyme et confidentielle. Le traitement informatique n'est pas nominatif, il n'entre pas de ce fait dans la loi Informatique et Liberté (le droit d'accès et de rectification n'est pas recevable). Cette recherche n'ayant qu'un caractère psychologique, elle n'entre pas de ce fait dans la loi Huriet-Sérusclat concernant la protection des personnes dans la recherche biomédicale.

La transmission des informations concernant le participant pour l'expertise ou pour la publication scientifique sera elle aussi anonyme.

Déontologie et éthique : le promoteur et l'investigateur principal s'engagent à préserver absolument la confidentialité et le secret professionnel pour toutes les informations concernant le participant

Fait à le

Signatures :

Le participant(e)

L'investigatrice principale